

Département de la Haute Garonne
Commune de Montaigut sur Save

Maître d'ouvrage :

SAS HECTARE

Opération :

Aménagement du lotissement « La Clairière d'ALET »

Avenant au marché de l'entreprise
JOIGNEAUX Paysagiste

Maître d'œuvre :



Géomètre-Expert



Modélisation 3D & BIM



Prestations par drone



Urbanisme & Paysage



Ingénierie VRD



A.M.O. patrimoniale

Agence de MONTAUBAN

60 Impasse de Berlin
Albasud - CS 80391
82003 MONTAUBAN Cedex
montauban@urbactis.eu

Agence de BOULOC

16 Rue Jean Jaurès
31620 BOULOC
bouloc@urbactis.eu

Agence de GRENADE

1289 Rue des Pyrénées - BP 3
31330 GRENADE/GARONNE
grenade@urbactis.eu

05 63 66 44 22

Numéro unique

www.urbactis.eu

AVENANT N° 1

MAITRE D'OUVRAGE :

SAS HECTARE
représentée par M. Antoine SAILLY
45 rue Garance
31 670 LABEGE

TRAVAUX :

VRD lotissement « La Clairière d'ALET » -
Lot 4 : Aménagements Paysagers

TITULAIRE DU MARCHE :

Entreprise JOIGNEAUX PAYSAGISTE
5 Chemin des Moles
3120 PINSAGUEL

MONTANT INITIAL DU MARCHE :

7 230 € HT soit 8 676 € TTC

MONTANT DU MARCHE APRES AVENANT N° 1 :

8 670 € HT soit 10 404 € TTC

OBJET DE L'AVENANT

Elagage d'un cèdre, abattage d'un pin parasol mort, plantation de 2 chênes verts

ARTICLE 1

Le marché dont la désignation est mentionnée en page de garde est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants :

ARTICLE 2

L'Acte d'Engagement est modifié afin de fixer le nouveau montant du marché

Montant du marché			
	Montant Hors taxe	TVA 20 %	Montant TTC
Marché initial lot 1	7 230,00 €	1 446,00 €	8 676,00 €

Montant du présent avenant			
	Montant Hors taxe	TVA 20 %	Montant TTC
Avenant lot 1	1 440,00 €	288,00 €	1 728,00 €

Nouveau montant du marché après avenant 1			
	Montant Hors taxe	TVA 20 %	Montant TTC
Marché après avenant lot 1	8 670,00 €	1 734,00 €	10 404,00 €

ARTICLE 3 – PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES A REALISER

Elagage d'un cèdre, abattage d'un pin parasol mort, plantation de 2 chênes verts

ARTICLE 4

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

A Grenade, le 20/09/2023
L'entrepreneur, (Lu et Approuvé)

Le 21/09/2023.

Bernard Joigneaux

Signé électroniquement par Bernard Joigneaux.
✓ Signé et certifié par yousign

A Toulouse, le
Le maître d'ouvrage, (Lu et Approuvé)

Le 21/09/2023.

Laurent BONNASSIE

Signé électroniquement par Laurent BONNASSIE
✓ Signé et certifié par yousign